

# Maîtriser l'évacuation des eaux pluviales pour protéger votre bâti

---

## Pourquoi un entretien biannuel ?

- Conformité au DTU 40.5 : une obligation pour prévenir les risques d'inondation et les dégradations structurelles.
- Protection du bâti : un système sain évite les infiltrations et les dommages liés à l'humidité.
- Pérennité des matériaux : un entretien régulier limite les phénomènes de corrosion prématurée.

## Calendrier des interventions

- Printemps : nettoyage général et vérification de l'état des installations après la période hivernale.
- Automne : intervention impérative après la chute des feuilles pour éviter l'obstruction des descentes par des amalgames végétaux.

## Points de contrôle techniques

- Inspection visuelle : vérifier l'étanchéité des joints de dilatation et l'état des soudures sur les gouttières métalliques.
- Nettoyage des crapaudines : s'assurer que les grilles de protection à l'entrée des descentes sont libres de tout débris.
- Ajustement de la pente : garantir une inclinaison de 5 mm par mètre pour assurer un écoulement fluide et éviter les eaux stagnantes.
- Curage des regards : nettoyer les boîtes à eau et regards de visite pour éliminer l'accumulation de sédiments, sable et boues.

## Maintenance des réseaux et systèmes annexes

- Hydrocurage : réaliser un nettoyage haute pression des réseaux enterrés tous les 3 à 5 ans pour éliminer les dépôts incrustés.
- Systèmes de récupération : tester l'étanchéité des vannes et vérifier le bon écoulement de l'eau vers la cuve de stockage.
- Dispositifs d'infiltration : contrôler l'état du bac débourbeur ou déshuileur pour éviter le colmatage du puits d'infiltration.

## Traçabilité et assurances

- Cahier de suivi : documenter chaque intervention avec la date, la nature des travaux et les constats effectués.
- Preuves visuelles : conserver des photos avant/après pour justifier de l'entretien régulier auprès de votre compagnie d'assurance en cas de sinistre.